

**La Ville de Bayonne recrute par voie statutaire
(mutation, détachement ou liste d'aptitude)**

**au sein de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation,
pour le service petite enfance**

**Deux auxiliaires de puériculture
avec convention de mise à disposition auprès de la crèche Pirouette**

(Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux)

Dans le cadre du partenariat existant entre la Ville de Bayonne et la CAF des Pyrénées-Atlantiques, une convention de mise à disposition de 2 auxiliaires de puériculture de la Ville de Bayonne pour exercer leurs fonctions temporairement à la crèche Pirouette, située dans le quartier du Polo Beyris a été établie.

1) Mission générale du poste :

L'auxiliaire de puériculture assure les missions d'accueil de l'enfant de moins de 6 ans et de sa famille en instaurant un climat de confiance. Il/elle organise et réalise les soins quotidiens et l'animation des ateliers d'éveil en contribuant au développement, à l'autonomie et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect du projet d'établissement. Il/elle participe à la surveillance clinique de l'état de santé de l'enfant.

2) Activités principales du poste :

- Accueillir et accompagner les enfants et les parents en reconnaissant et en facilitant au quotidien la fonction parentale et en instaurant des conditions de bien être individuel et collectif pour l'enfant et sa famille ;
- Accompagner l'enfant dans l'éveil, l'acquisition de son autonomie et ses besoins quotidiens (repas, sieste, change, biberon) en veillant à respecter son individualité, son rythme et son développement libre dans le respect du projet pédagogique de la crèche et sous la responsabilité de la puéricultrice directrice ;
- Garantir le développement global de l'enfant en veillant à sa sécurité affective et physique et en tenant compte de son environnement social ;
- Observer et analyser les comportements des enfants dans le cadre de la prévention précoce (troubles du développement physique ou psycho-affectif, protection de l'enfance, ...)

- Vérifier et gérer le taux d'occupation en veillant au bon déroulement des enregistrements de présence des enfants et assurer la tenue des registres de transmission (couplés avec des transmissions orales);
- Participer à l'aménagement des espaces de vie adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants au regard du projet éducatif : en lien avec la transition écologique et énergétique ;
- Vérifier l'état, sécurité des équipements et la gestion des stocks et assurer une fonction d'hygiène et d'entretien des locaux/ linge ;
- Respecter et faire respecter le projet d'établissement de la structure, en application de la législation en vigueur et des taux d'encadrement : participer à faire vivre le projet d'établissement dans ses missions au quotidien, et appliquer les dispositions du décret du 30 août 2021 portant sur les établissements d'accueil du jeune enfant.

3) Compétences requises :

- Connaissance du développement physique, moteur, psychique, affectif, cognitif et social de l'enfant de moins de 6 ans ;
- Connaissance des règles de sécurité des biens, des personnes et des gestes d'urgence et de secours ; les règles d'usage des EPI et les gestes et postures de travail ;
- Connaissance des protocoles de soins, règlement intérieur, projet d'établissement, décret petite enfance... ;
- Savoir accueillir chaque enfant et sa famille en établissant avec chacun une relation adaptée bienveillante ;
- Savoir proposer, initier, animer et adapter les activités d'éveil et les jeux pour favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant ;
- Savoir intégrer un groupe et travailler en équipe, faire preuve d'esprit d'équipe envers l'ensemble des groupes et contribuer à la bonne cohésion de la crèche ;
- Savoir se rendre disponible ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Faire preuve de partage et de communication ;
- Faire preuve de pédagogie, de relationnel et d'adaptation ;
- Être rigoureux ;
- Être respectueux de l'organisation, de la hiérarchie et du public.

4) Conditions d'exercice :

- Titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ;

- Titulaire du concours de la fonction publique territoriale ;
- Temps de travail 39 h ;
- Travail en planning roulant établi à l'avance, les horaires des postes sont actuellement les suivants :
07h20/15h00 ; 10h40/18h30 ou 08h20/13h00 & 14h30/17h40.
- Les dates de fermeture de la crèche Pirouette durant la période de la mise à disposition seront du 23 décembre 2024 au 02 janvier 2025 inclus, puis 3 semaines en août 2025 dont les dates pourront vous être précisées rapidement. Une période de fermeture d'une semaine durant les vacances scolaires de Pâques est actuellement à l'étude ;
- Mise à disposition auprès de la crèche Pirouette.

Renseignements auprès de Madame Caroline DURAK,
Coordinatrice petite enfance
☎ 05.59.46.61.72

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

Candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative) à déposer sur le site internet de la Ville de Bayonne :
Rubrique > Ma Mairie > Vie Municipale > Emplois et Stages

Ou à adresser par voie postale à :
Monsieur le Maire de Bayonne
Hôtel de Ville - 1, avenue Maréchal Leclerc
BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex.

AVANT LE MERCREDI 31 JUILLET 2024